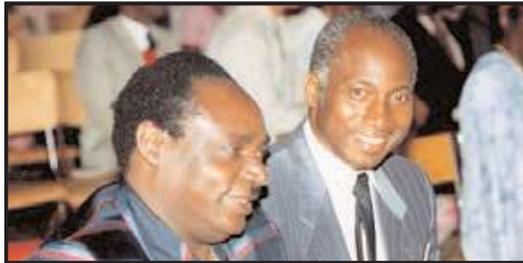


B E L G I Q U E



Protais Zigiranyirazo et Séraphin Rwabukumba (ici, au début des années 1990) : le premier a été arrêté en Belgique en 2001 et déferé au TPIR.



Anastase Munyandekwe : « Je n'étais pas au Rwanda au moment du génocide. »

●●● beau-frère du président Habyarimana fut évacué du Rwanda par les Français, en même temps que la veuve du président. Domicilié à Forest, Rwabukumba fait l'objet d'une instruction dans le cadre de la mort des trois enseignants belges assassinés le 7 avril 1994, au lendemain de l'attentat contre l'avion d'Habyarimana, et le même jour où les dix Casques bleus ont été assassinés.

« Son nom est régulièrement cité, mais nous ne pouvons produire aucune preuve contre lui », répètent les enquêteurs belges. Ancien cadre de la Banque nationale du Rwanda, Rwabukumba nie tout, y compris la vente d'armes aux forces des génocidaires. En attendant, on ne sait toujours pas pourquoi les trois jeunes Belges ont été massacrés.

D'autres cas de Rwandais vivant en

Belgique ? L'abbé Joseph Sagahutu, par exemple. Dans un rapport d'African Rights de 1999, ce prêtre est accusé d'avoir collaboré avec le bourgmestre de Kivu, près de la frontière burundaise, à la mise en place de patrouilles chargées d'empêcher les Tutsi de fuir la commune. Les massacres auraient ensuite commencé. Il y a aussi le colonel Edouard Hakizimana, que des prisonniers entendus par African Rights accusent d'avoir participé à une tuerie le 7 ou le 8 juin 1994 dans une maison des Frères jésuites à Nyamirambo, un quartier de Kigali. Vrai, faux ? Au Rwanda, le chemin de la vérité est parsemé de pièges et de mensonges...

A travers les mailles du filet

Pour Bernadette Trachte-Mukagasana, du collectif des parties civiles, le combat est épuisant : « On nous répète sans cesse : mais qu'attend-on pour arrêter tous ces gens ? Mais vous n'imaginez pas le travail nécessaire pour traîner un suspect devant un tribunal. Il faut des preuves, des témoignages, des commissions rogatoires... et de la volonté judiciaire. » Et tant qu'il n'y a pas eu jugement, les personnes incriminées sont présumées innocentes. Depuis 2002, le Conseil de l'Union européenne a mis en place un « réseau européen de points de contact concernant les personnes responsables de génocide ». Il vient de se réunir à La Haye avec des représentants du Rwanda et du TPIR. Mais ses recommandations ne sont guère suivies d'effet. Aussi, les génocidaires passent aisément les mailles du filet. Et l'impunité perdure, au désespoir des victimes. ●

François Janne d'Othée

Une charité... sélective ?

Jean-Baptiste Rutihunza, 49 ans, était représentant des Frères de la charité de Gand dans un centre pour handicapés à Gatagara. Il vit aujourd'hui dans une maison de la congrégation près de Termonde. Au Rwanda, il est le n°1 309 sur la liste des suspects de génocide de première catégorie. African Rights a recueilli des témoignages a priori accablants contre cet homme, qui fait aussi l'objet d'une plainte déposée par une Belgo-Rwandaise domiciliée à Taminies, au nom de membres de sa famille. Parmi ces témoignages, celui d'Emile Mudaheranwa : « Le 21 avril 1994, nous nous sommes réfugiés au centre de Gatagara, raconte ce technicien en orthopédie. Nous étions très nombreux. Rutihunza ne nous a pas très bien accueillis. Nous nous sommes arran-

gés dans des salles, ateliers et autres milieux à l'intérieur du centre. Le jour suivant, Rutihunza a ordonné qu'on détruise les maisons des Tutsi. Le 24 avril, les tueries ont commencé. On ne tuait pas en masse, mais d'une manière sélective. Le comité faisait une liste, chaque nuit, des gens à tuer tout le jour suivant. En cas de doute, Rutihunza recourait aux archives pour voir si dans son dossier elle est tutsi. » Beaucoup de témoignages, dont ceux provenant des gacaça (NDLR : tribunaux populaires),

iraient dans le même sens. « Ce qui me hante, poursuit Emile, c'est que les gens comme Rutihunza et ses suites continuent à circuler par le monde entier. Celui qui a fait tuer les enfants et les femmes qu'il devait garder ! Celui qui a même abandonné les enfants handicapés qui ne pouvaient même pas se préparer de la nourriture ! S'il n'a pas fait le génocide, qu'est-ce qu'il a fait ? » Mis hors de cause par d'autres témoins, Rutihunza était prêt à nous donner sa version. Ses supérieurs l'ont dissuadé. ● **F.J.O.**



BEATRICE PEYRE

Le centre pour handicapés à gatara.